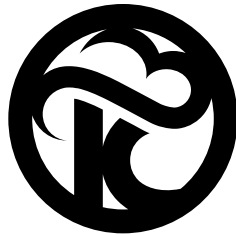
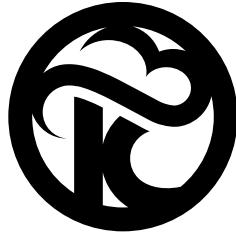


Groupe KUMULUS VAPE



Comptes au 31 décembre 2025

Groupe KUMULUS VAPE



Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Table des matières

États financiers	3
Compte de résultat consolidé.....	3
Bilan consolidé.....	4
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	5
Variations des capitaux propres.....	6
Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	6
Evénements postérieurs à la clôture.....	6
Méthodes et principes de consolidation	7
Principes généraux et durée des exercices	7
Méthode de consolidation et périmètre de consolidation	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Informations financières concernant le bilan	9
Ecart d'acquisition, calcul et modalités d'affectation	9
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	10
Immobilisations financières.....	11
Stocks.....	12
Créances clients et autres créances.....	12
Provisions pour risques et charges.....	13
Impôt différé.....	14
Engagements de retraite.....	14
Dettes financières.....	15
Engagements financiers.....	15
Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	16
Informations financières concernant le compte de résultat	17
Chiffre d'affaires.....	17
Résultat d'exploitation.....	17
Effectif.....	18
Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	18
Résultat financier.....	18
Résultat exceptionnel.....	19
Preuve d'impôt.....	20

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2025.12	2024.12
Chiffre d'affaires	57 501 784	60 684 182
Autres produits d'exploitation	396 286	492 975
Achats consommés	(44 932 080)	(46 404 351)
Charges de personnel	(4 348 389)	(4 760 510)
Autres charges d'exploitation	(5 430 393)	(5 215 645)
Impôts et taxes	(479 211)	(372 902)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(391 202)	(488 643)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	2 316 794	3 935 107
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	(357 984)	(355 733)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	1 958 810	3 579 374
Charges et produits financiers	(316 672)	(137 094)
Charges et produits exceptionnels	(196 969)	24 672
Impôts sur les résultats	(450 591)	(1 015 011)
Résultat net des entreprises intégrées	994 578	2 641 941
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	994 578	2 641 941
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	994 578	2 641 941
Résultat par action	0,33	0,86
Résultat dilué par action	0,33	0,82

Bilan consolidé

Bilan actif consolidé	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	2 978 791	3 090 687
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	<i>2 736 095</i>	<i>3 006 743</i>
Immobilisations corporelles	1 415 975	915 895
Immobilisations financières	256 723	223 260
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	4 651 489	4 229 843
Stocks et en-cours	8 570 441	10 584 256
Clients et comptes rattachés	3 498 250	3 468 011
Autres créances et comptes de régularisation	4 337 032	3 055 788
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>534 997</i>	<i>521 886</i>
Valeurs mobilières de placement	1 249 384	22 488
Disponibilités	5 218 183	5 586 108
Actif circulant	22 873 290	22 716 651
Total Actif	27 524 779	26 946 494

Bilan passif consolidé	2025.12	2024.12
Capital	151 329	153 329
Primes liées au capital	7 816 448	7 816 448
Réserves et résultat consolidés	8 982 555	8 508 731
Capitaux propres (Part du groupe)	16 950 332	16 478 507
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	16 950 332	16 478 507
Provisions pour risques et charges	147 466	148 962
Provisions	147 466	148 962
Dettes financières	3 480 472	4 154 759
Fournisseurs et comptes rattachés	5 344 657	4 932 020
Autres dettes et comptes de régularisation	1 601 852	1 232 246
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		
Dettes	10 426 982	10 319 025
Total Passif	27 524 779	26 946 494

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2025.12	2024.12
Résultat net total des entités consolidées	994 578	2 641 941
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	600 800	598 360
Dotations aux amort./dépr. immos corporelles et incorporelles	244 312	273 121
Dotations amort./Dépr. écarts d'acquisition	357 984	355 733
(+) Dotations aux dépréciations financières		896
(+) Dotations et reprises aux provisions - passif	(1496)	(31390)
Variation de l'impôt différé	(13 111)	86 009
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		(618 652)
Marge brute d'autofinancement	1 582 267	2 707 658
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	1497 492	(3 806 690)
Variation nette des stocks	2 013 815	(3 394 125)
Variation nette des clients et comptes rattachés	(30 239)	355 370
Variation nette des autres postes d'actifs	(1268 133)	(1082 850)
Variation des rubriques de liaison	0	(135)
Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés	412 637	1242 102
Variation nette des autres postes du passif	369 411	(927 051)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	3 079 759	(1 099 032)
Acquisitions d'immobilisations	(1023 747)	(344 861)
Cessions d'immobilisations		876 558
Variation nette des placements à court terme	(1226 897)	2 099
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(3 148 241)	533 796
Émissions d'emprunts		2 900
Remboursements d'emprunts	(690 949)	(711719)
Variation des subventions d'investissements		(4 000)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(520 423)	(459 337)
Augmentations / réductions de capital	895 267	
Variation nette des concours bancaires	14 641	(10 083)
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(301 465)	(1 182 239)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(369 947)	(1 747 475)
Trésorerie : ouverture	5 586 108	7 333 582
Trésorerie : clôture	5 216 161	5 586 108

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2024.12	153 329	7 816 448	5 866 789	2 641 941	16 478 507	
Affectation du résultat N-1			2 641 941	(2 641 941)		
Distribution/ brut versé			(520 423)		(520 423)	
Var. de capital en numéraire et souscrip	(2 000)		(330)		(2 330)	
Résultat				994 578	994 578	
2025.12	151 329	7 816 448	7 987 978	994 578	16 950 332	

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Kumulus Vape est coté sur Euronext Growth depuis juin 2021 sous le numéro ISIN FR0013419876.

Les comptes du groupe Kumulus Vape sont arrêtés en **principe Français**.

En 2025, le groupe Kumulus Vape a poursuivi son développement par la création de nouvelles succursales chez Ziklop et Cigaverte puis par l'arrivée de nouveaux franchisés Cigaverte.

Les capitaux propres de Cigaverte ont été modifiés le 20 juin 2025 en assemblée générale mixte.

A cette occasion, il a été procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant de Kumulus Vape à hauteur de 897 597 €.

Le capital social de Cigaverte a ainsi été augmenté de 6 970 € par création de 6 970 actions nouvelles.

Le groupe a entamé au cours du quatrième trimestre 2025, la mise en place de son unité de production d'e-liquides et concentrés DIY, dénommée Labster. Implanté sur 700 m² à proximité immédiate du siège du groupe, cette unité a été mise en service en 2026.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux et durée des exercices

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant le nouveau règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

Les comptes arrêtés au 31 Décembre 2025 ont une durée de 12 mois pour Kumulus Vape et ses filiales.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Seule la société Kumulus Vape réalise des achats en USD et GBP. Ces flux sont convertis dans les comptes sociaux sur la base des cours du jour de la Banque de France.

Méthode de consolidation et périmètre de consolidation

Les filiales dans lesquelles le Groupe dispose directement du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à 100%.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence.

Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont inclus dans la rubrique immobilisations financières pour leur coût d'acquisition.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé ont été éliminés.

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par actions correspond au résultat part de groupe rapporté aux actions en circulation augmenté des instruments dilutifs ayant été émis.

Au 31/12/2025, le périmètre du groupe Kumulus Vape est inchangé par rapport au 31/12/2024.

Il est composé de quatre sociétés Françaises détenues à 100% et intégrées en €.

Kumulus Vape dispose directement du contrôle exclusif de ses trois filiales qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à 100%.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
Kumulus Vape	IG	100,00	100,00
Cigaverte	IG	100,00	100,00
Vaposhop	IG	100,00	100,00
Ziklop	IG	100,00	100,00

Règles et méthodes comptables

Principe et conventions générales

Les comptes du groupe Kumulus Vape au 31/12/2025 ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Depuis le 1er janvier 2025, les sociétés du groupe Kumulus Vape appliquent le nouveau règlement ANC n°2022-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers.

Cette application constitue un changement de méthode comptable.

Les principales modifications apportées concernent la nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charges, la modification du plan de comptes et la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions réglementaires, le règlement ANC n°2022-06 a été appliqué de manière prospective. L'incidence estimée sur l'exercice n'est pas significative.

Les comptes consolidés ont été élaborés et présentés conformément au règlement N° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés et homologué par arrêté du 29 décembre 2020, publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Ce règlement a été mis à jour au regard des modifications apportées au règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020-01 et le cas échéant, des évolutions des éléments de doctrine s'y rapportant.

La version consolidée du règlement au 1er janvier 2024 reprend l'ensemble des dispositions applicables à cette date, soit l'ensemble des règlements qui ont modifié le règlement ANC n° 2020-01 :

- Règlement ANC n° 2023-02 du 7 juillet 2023 ;
- Règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023 modifiant divers règlements.

Informations financières concernant le bilan

Ecart d'acquisition, calcul et modalités d'affectation.

Lors de l'acquisition d'une entité, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur valeur d'entrée, aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

La valeur d'entrée des actifs et des passifs de l'entité acquise correspond au prix que le groupe aurait accepté de payer si l'avait acquis les actifs et les passifs séparément, en tenant compte de l'utilisation qu'il leur destine.

L'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entité acquéreuse dans la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise évaluée selon la méthode générale de la comptabilité d'acquisition est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, ou au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée; en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Le reclassement du fonds de commerce concerne le rachat, par adjudication, du magasin de Cigaverte Dardilly.

Libellé	2025.12	2024.12	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	3 579 836	3 579 836						
Fonds de commerce	87 336		87 336					
Amortissements des écarts d'acquisition	(931 077)	(573 093)			(357 984)			
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	2 736 095	3 006 743	87 336		(357 984)			
Ecart d'acquisition passif								
Reprise d'écart d'acquisition passif								
Valeur nette								

Les écarts d'acquisition par entités (hors le fonds de commerce) sont les suivants :

Libellé	2025.12	2024.12
Cigaverte	2 857 502	2 857 502
Vaposhop	413 205	413 205
Ziklop	309 129	309 129
Ecart d'acquisition (Valeur Brute)	3 579 836	3 579 836

Pour rappel, les sociétés Ziklop et Vaposhop ont été acquises en décembre 2022 et la société Cigaverte (ex Delia Diffusion) en juillet 2023

Le management a considéré que les écarts d'acquisition en découlant avaient une durée d'utilisation limitée, sans possibilité cependant d'en déterminer la durée d'utilisation de façon fiable.

Par conséquent, les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 10 ans.

Les écarts d'acquisitions ne font l'objet d'aucune dépréciation au 31 Décembre 2025.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus).

Libellé	2025.12	2024.12	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	900	900				
Frais de développement	207 607	176 188	314 19			
Concessions, brevets et droits similaires	7 119 17	5 514 25	1 604 92			
Droit au bail	12 000	12 000				
Ecart d'acquisition	3 667 172	3 579 836	87 336			
Immobilisations incorporelles en cours		900				(900)
Immobilisations incorporelles	4 599 596	4 321 249	279 247			(900)
Constructions	48 000	48 000				
Installations techniques, matériel & outillage	272 159	211 151	61 008			
Autres immobilisations corporelles	12 299 27	10 511 65	1 787 62			(960)
Matériel de bureau	237 625	219 034	18 591			
Matériel de transport	30 414	30 414				
Immobilisations corporelles en cours	451 716		451 716			
Immobilisations corporelles	2 269 841	1 559 764	711 038			(960)
Total	6 869 438	5 881 013	990 285			(1 860)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Immobilisations incorp. (site internet)	maxi 3 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel outillage	2 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 5 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont non dépréciées.

Libellé	2025.12	2024.12	Dotations	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	(900)	(900)				
Frais de développement	(169 464)	(145 097)	(24 367)			
Concessions, brevets et droits similaires	(511 121)	(504 339)	(6 783)			
Droit au bail	(8 244)	(7 133)	(1 111)			
Amortissements des écarts d'acquisition	(931 077)	(573 093)	(357 984)			
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 620 807)	(1 230 562)	(390 245)			
Constructions	(29 545)	(27 145)	(2 400)			
Installations techniques, matériel & outillage	(153 958)	(116 728)	(37 230)			
Autres immobilisations corporelles	(467 674)	(329 994)	(140 350)			2 670
Amortissements du matériel de bureau	(180 405)	(154 682)	(25 723)			
Amortissements du matériel de transport	(22 284)	(15 320)	(6 347)			(617)
Amortissements des immobilisations corporelles	(853 867)	(643 869)	(212 051)			2 053
Amortissements sur actif immobilisé	(2 474 673)	(1 874 431)	(602 296)			2 053

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Libellé	2025.12	2024.12	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	172	172				
Dépôts et cautionnements versés	259 051	226 484	33 463			(896)
Immobilisations financières	259 223	226 656	33 463			(896)
Titres mis en équivalence						
Actifs financiers		226 656	33 463			(896)

Libellé	2025.12	2024.12	Dotation	Reprise	Autres variations
Dépôts et cautionnements	(2 500)	(3 396)			896
Dépréciations sur immobilisations financières	(2 500)	(3 396)			896
Dépréciations sur actif financier	(2 500)	(3 396)			896

Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Libellé	2025.12			2024.12		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	62 750		62 750	66 641		66 641
Stocks de marchandises	8 512 734	(5 043)	8 507 691	10 557 172	(39 556)	10 517 615
Stocks et en-cours	8 575 484	(5 043)	8 570 441	10 623 813	(39 556)	10 584 256

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable.

La charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Libellé	2025.12			2024.12		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1an	3 734 944	(236 693)	3 498 251	3 674 144	(206 133)	3 468 011
Clients et comptes rattachés	3 734 944	(236 693)	3 498 251	3 674 144	(206 133)	3 468 011
Avances et acomptes versés sur commandes	316 510		316 510	244 432		244 432
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1an	275		275			
Impôts différés - actif	534 997		534 997	521 886		521 886
Créances fiscales hors IS part < 1an	260 253		260 253	163 405		163 405
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	347 360		347 360	6 485		6 485
Autres créances part < 1an	137 814	(3 818)	133 996	199 495	(3 818)	195 677
Charges constatées d'avance part < 1an	2 743 641		2 743 641	1 923 903		1 923 903
Autres créances et comptes de régularisation	4 340 850	(3 818)	4 337 032	3 059 606	(3 818)	3 055 788
Clients et autres créances	8 075 794	(240 511)	7 835 283	6 733 750	(209 951)	6 523 799

L'augmentation des charges constatées d'avance est liée à des marchandises non livrées.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Libellé	2025.12	2024.12	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites < 1an	46 216	36 562	9 654				
Autres provisions pour charges < 1an	101 250	112 400	100 300	(111 450)			
Provisions	147 466	148 962	109 954	(111 450)			

Au 31/12/2025, le reliquat des codes promotionnels attribués aux clients B2B et B2C non utilisés sont provisionnés à leur valeur d'achats.

Concernant la provision pour retraites, cf les hypothèses retenues ci après en § Engagement de retraites.

Impôt différé

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actifs sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra le récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Libellé	2025.12	2024.12	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	534 997	521 886	13 111				
Impôts différés - passif							
Valeur nette impôt différé	534 997	521 886	13 111				
Liasse							
Fiscalité différée (décalages temporaires)	518 773	509 774	8 999				
Fiscalité différée (retraitements)	16 224	12 111	4 113				
Valeur nette par catégorie	534 997	521 886	13 111				

L'essentiel des impôts différés concernent l'activation des déficits passés de Cigaverte.

Engagements de retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Un calcul de la provision pour départ en retraite a été réalisé au 31/12/2025 pour la société Kumulus Vape uniquement, selon la méthode ANC 2021 et la table de mortalité TV 88/90.

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires de 1% à 4%
- Taux de rotation des salaires de 1% à 50%
- Taux actualisation de 3,96%

Ces indemnités ont fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges pour la dette actuarielle soit 46 216 €.

Dettes financières

Libellé	2525.12	2024.12	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	3 460 909	4 151 859		(690 949)			
Dépôts et cautionnements reçus	2 900	2 900					
Concours bancaires (trésorerie passive)	2 022						2 022
Concours bancaires (dettes)	14 641						14 641
Dettes financières	3 480 472	4 154 759		(690 949)			16 663

Libellé	2025	< 1 an	de 1 à 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1an	3 460 909	937 110	2 523 799
Dépôts et cautionnements reçus	2 900		
Concours bancaires (trésorerie passive)	2 022		
Concours bancaires (dettes)	14 641	14 641	
Dettes financières	3 480 472	951 751	2 523 799

Engagements financiers

Les **engagements donnés** sont les suivants :

Kumulus Vape

- Nantissement de certains titres de participations pour 3,15 M€,
- Retenue de garantie d'emprunt 81 K€
- Le taux variable de l'emprunt de Cigaverte est adossé à un cap dont la maturité est au 29/09/2027. Sa valeur de marché est au 31/12/2025 de 53,78 €.
- Un ratio de levier (dettes financières nettes/ EBITDA) doit être respecté chaque 31 décembre pour l'emprunt d'acquisition de Cigaverte; celui ci doit être inférieur ou égal à 2,5. Le ratio est bien respecté au 31/12/2025.

Les **engagements reçus** par Kumulus Vape concernent les garanties de passif reçues des vendeurs pour les acquisitions des filiales. Ces montants sont confidentiels.

Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2025.12	2024.12
Dettes fournisseurs part < 1an	5 344 657	4 932 020
Dettes fournisseurs	5 344 657	4 932 020
Dettes sociales part < 1an	445 045	462 453
Dettes fiscales (hors IS) part < 1an	656 878	382 750
Etat impôts sur les bénéfices part < 1an		201681
Autres dettes part < 1an	372 658	185 362
Produits constatés d'avance part < 1an	127 270	
Autres dettes et comptes de régularisation	1 601 851	1 232 246
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	6 946 508	6 164 266

Informations financières concernant le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le CA par secteur d'activité se décompose ainsi :

Libellé	2025.12	2024.12
B2B	87%	85%
B2C	8%	8%
Réseau	5%	7%
Total	100%	100%

Le CA B2C est réalisé à 100% en France.

Le CA B2B est réalisé à 96% en France.

Résultat d'exploitation

Libellé	2025.12	2024.12
Achats consommés	(44 932 080)	(46 404 351)
Charges de personnel	(4 348 389)	(4 760 510)
Autres charges d'exploitation	(5 430 393)	(5 215 645)
Impôts et taxes	(479 211)	(372 902)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(391 202)	(488 643)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	2 316 794	3 935 107
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	(357 984)	(355 733)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	1 958 810	3 579 374

Les achats consommés sont composés des achats de marchandises et des variations de Stocks.

Les trois filiales achètent l'essentiel de leurs marchandises à Kumulus Vape.

Les autres charges d'exploitation sont essentiellement constituées :

- Des charges de locations et d'entretien de l'entrepôt logistique de Kumulus Vape basé à Corbas et des magasins en propre des filiales (Cigaverte, Ziklop et Vaposhop).
- Des frais d'expédition des colis de marchandises de Kumulus Vape à ses clients.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur dix ans.

Effectif

Libellé	2025.12	2024.12
Kumulus Vape	68	60
Cigaverte	14	2
Ziklop	11	8
Vaposhop	8	6
Total	101	76

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les Honoraires des Commissaires aux Comptes sur le groupe en 2025 est de 65 230 €.

Résultat financier

Libellé	2025.12	2024.12
Produits financiers	32 643	68 531
Gains de change sur opérations financières	32 641	33 023
Autres produits financiers	2	35 508
Charges financières	(349 315)	(205 625)
Charges d'intérêts	(156 727)	(194 918)
Pertes sur créances financières et VMP	(6 045)	(9 811)
Pertes de change sur opérations financières	(186 542)	
Dot. dépr. sur actifs financiers		(896)
Résultat financier	(316 672)	(137 094)

La perte de change résulte de l'ajustement des comptes bancaires en devises au cours de clôture du 31 décembre 2025.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2025 du groupe Kumulus Vape est conforme au règlement n°2022-06 homologué par l'arrêté du 26/12/2023, relatif à la modernisation des états financiers qui est applicable à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025

Libellé	2025.12	2024.12
Produits excep. s/ exercices antérieurs		2 198
Produits de cession d'immo. incorp.		638 155
Produits de cession d'immo. corp.		211845
Produits de cession de titres		26 558
Autres produits exceptionnels	72 859	43 643
Produits exceptionnels	72 859	922 399
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(87 710)	(30 189)
Charges excep. sur exercices antérieurs		(32 811)
VNC des immo. incorp. cédées		(60 021)
VNC des immo. corp. cédées		(170 493)
VNC d'autres éléments d'actif cédés	(7 000)	(27 391)
Autres charges exceptionnelles	(175 118)	(384 907)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		(19 16)
Charges exceptionnelles	(269 829)	(707 727)
Résultat exceptionnel	(196 969)	214 672

Au 31 décembre 2025, les charges exceptionnelles résultent « d'événements majeurs et inhabituels » :

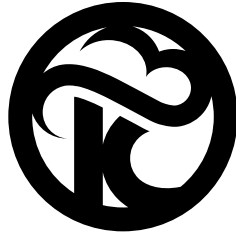
- Kumulus Vape : charges liées à un litige sur une de nos marques propres,
- Cigaverte : charges liées à la fermeture du site de Saint Etienne.

Preuve d'impôt

Libellé	2025.12	2024.12
Résultat des entreprises intégrées	994 578	2 641 941
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(808 575)	(1370 744)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	1803 153	4 012 685
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%	25%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante 25%	(450 788)	(1 003 171)
Effets des différences de base	(15 029)	(15 318)
Effets des différences de taux	(5 082)	4 109
Effets des dispositions fiscales particulières	13 957	(631)
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(450 591)	(1 015 011)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(450 591)	(1 015 011)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	24,99%	25,30%

La charge d'impôt exigible sur l'exercice 2025 s'élève à 470,348 € (936 080 € sur l'exercice 2024) et le produit d'impôts différés à 13 111 € en 2025 (contre une charge d'impôts différés de 86 009 € en 2024).

Groupe KUMULUS VAPE



Comptes sociaux au 31 décembre 2025

COMPTE RENDU DE MISSION POUR L'ETABLISSEMENT DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31/12/2025

La situation intermédiaire de l'entreprise

Société KUMULUS VAPE
21 RUE MARCEL MERIEUX

69960 CORBAS

couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 a été établie à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise. Elle se caractérise par les données suivantes :

-Total du bilan,	27 973 289	Euros
-Chiffre d'affaires,	56 051 463	Euros
-Résultat net comptable,	1 422 850	Euros

(avant retraitement de l'impôt sociétés, participation aux fruits de l'expansion intéressements et provisions règlementées)

Les contrôles et sondages que nous avons été amenés à effectuer sont ceux résultant des règles de diligences normales de la profession d'Expert-Comptable. Sauf mention expresse dans la présente situation, nous n'avons pas participé à l'inventaire physique des valeurs immobilisées et des valeurs d'exploitation.

Toutefois, s'agissant d'une situation comptable intermédiaire, celle-ci, ne prétend pas à la rigueur d'un bilan de fin d'exercice et ne saurait engager, comme telle, la responsabilité de l'entreprise ou de ses conseils.

Elle se fixe pour objectif de donner suffisamment d'indication en terme d'analyse d'exploitation et de flux financiers bilantiels pour être un instrument de gestion pour les dirigeants de l'entreprise.

Nous restons à leur disposition pour tout commentaire et nous précisons que ce document ne peut être utilisé que conformément à son objet. Il ne peut être diffusé à quiconque que dans son intégralité.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement	207 607.42	169 464.23	38 143.19	31 091.20	7 051.99	22.68
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	693 262.53	496 939.03	196 323.50	41 180.50	155 143.00	376.74
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes				900.00	900.00	100.00
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	226 938.12	147 778.92	79 159.20	94 422.81	15 263.61	16.17
	Autres immobilisations corporelles	682 089.68	372 733.82	309 355.86	345 153.73	35 797.87	10.37
	En cours, avances et acomptes	451 715.61		451 715.61		451 715.61	
	Immobilisations financières (1) :						
Participations	4 325 266.77		4 325 266.77	3 427 670.17	897 596.60	26.19	
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	191 287.75		191 287.75	172 852.13	18 435.62	10.67	
Total de l'actif immobilisé (III)	6 778 167.88	1 186 916.00	5 591 251.88	4 113 270.54	1 477 981.34	35.93	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.	62 749.61		62 749.61	66 640.85	3 891.24	5.84
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	8 182 437.42	5 043.00	8 177 394.42	10 288 431.97	2 111 037.55	20.52
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	3 863 551.37	122 858.45	3 740 692.92	3 474 251.12	266 441.80	7.67
	Autres créances	1 492 939.65		1 492 939.65	1 423 939.66	68 999.99	4.85
	Charges constatées d'avance	2 691 535.52		2 691 535.52	1 881 061.69	810 473.83	43.09
	Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement :							
Actions propres							
Autres titres	1 249 384.26		1 249 384.26	22 487.50	1 226 896.76	NS	
Instruments fi. à terme et jetons détenus							
Disponibilités	4 967 340.35		4 967 340.35	5 196 789.04	229 448.69	4.42	
Total de l'actif circulant (IV)	22 509 938.18	127 901.45	22 382 036.73	22 353 601.83	28 434.90	0.13	
Frais d'émission des emprunts (V)							
Primes de remboursement des emprunts (VI)							
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	28 288 106.06	1 314 817.45	27 973 288.61	26 466 872.37	1 506 416.24	5.69	

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 151 329)	151 328.85		153 328.85		2 000.00	1.30
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 816 447.63		7 816 447.63			
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	15 332.91		15 332.91			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	8 732 796.64		6 498 704.56		2 234 092.08	34.38
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 422 849.78		2 754 845.51		1 331 995.73	48.35
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	18 138 755.81		17 238 659.46		900 096.35	5.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	88 000.00		110 900.00		22 900.00	20.65
	Total des provisions (II)	88 000.00		110 900.00		22 900.00	20.65
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 009 699.94		3 283 701.07		274 001.13	8.34
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 455 128.29		4 954 166.58		500 961.71	10.11
	Dettes fiscales et sociales	805 282.60		759 351.98		45 930.62	6.05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	343 172.14		120 093.28		223 078.86	185.75	
Produits constatés d'avance	133 249.83				133 249.83		
	Total des dettes (III)	9 746 532.80		9 117 312.91		629 219.89	6.90
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	27 973 288.61		26 466 872.37		1 506 416.24	5.69

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Ventes de marchandises + Production vendue	56 115 005.67		58 328 814.91		2 213 809.24	3.80
+ Ventes de marchandises	55 643 236.14	100.00	57 968 589.32	100.00	2 325 353.18	4.01
- Coût d'achat des marchandises vendues	44 534 492.59	80.04	45 693 728.84	78.82	1 159 236.25	2.54
Marge commerciale	11 108 743.55	19.96	12 274 860.48	21.18	1 166 116.93	9.50
+ Production vendue	408 226.54	86.53	303 411.96	84.23	104 814.58	34.55
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée	63 542.99	13.47	56 813.63	15.77	6 729.36	11.84
Production de l'exercice	471 769.53	100.00	360 225.59	100.00	111 543.94	30.97
Marge commerciale + Production de l'exercice	11 580 513.08	20.64	12 635 086.07	21.66	1 054 572.99	8.35
- Consommation de l'exercice en provenance des tiers	5 209 546.76	9.28	4 913 775.35	8.42	295 771.41	6.02
Valeur ajoutée	6 370 966.32	11.35	7 721 310.72	13.24	1 350 344.40	17.49
+ Subventions						
- Impôts, taxes et versements assimilés	432 479.46	0.77	310 937.19	0.53	121 542.27	39.09
- Charges de personnel	3 592 027.41	6.40	3 511 697.94	6.02	80 329.47	2.29
Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation	2 346 459.45	4.18	3 898 675.59	6.68	1 552 216.14	39.81
+ Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	150 456.42	0.27	186 887.57	0.32	36 431.15	19.49
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	291 067.52	0.52	351 866.72	0.60	60 799.20	17.28
+ Quote-part subventions d'invest. virée au résultat						
+ Produits cessions d'immos incorp. et corporelles						
- Val. comptables immos incorp. et corp. cédées						
+ Autres produits	150 428.27	0.27	50 017.84	0.09	100 410.43	200.75
- Autres charges	145 116.20	0.26	84 510.92	0.14	60 605.28	71.71
Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)	2 211 160.42	3.94	3 699 203.36	6.34	1 488 042.94	40.23
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun						
- Quote-part de résultat sur opérations faites en commun						
+ Produits financiers	97 162.47	0.17	185 935.53	0.32	88 773.06	47.74
- Charges financières	336 294.54	0.60	191 793.77	0.33	144 500.77	75.34
Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)	1 972 028.35	3.51	3 693 345.12	6.33	1 721 316.77	46.61
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	87 710.29	0.16	44 508.45	0.08	43 201.84	97.06
Résultat exceptionnel	87 710.29	0.16	44 508.45	0.08	43 201.84	97.06
+ Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)	1 972 028.35	3.51	3 693 345.12	6.33	1 721 316.77	46.61
+ Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)	87 710.29	0.16	44 508.45	0.08	43 201.84	97.06
- Impôt sur les bénéfices	461 468.28	0.82	893 991.16	1.53	432 522.88	48.38
- Participation des salariés						
Résultat NET	1 422 849.78	2.54	2 754 845.51	4.72	1 331 995.73	48.35

DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS SIGNIFICATIVES	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
+ Pdts cessions immos fin. hors TIAP et pdts nets de TIAP						
- VC immos fin. cédées hors TIAP et chg. nettes de TIAP						
Plus/moins-values sur cessions d'immos financières						
+ Pdts cessions d'immos dans résultat exceptionnel						
- VC immos cédées dans résultat exceptionnel						
Plus/moins-values cessions d'immos (résult. except.)						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	53 385 859.80	2 257 376.34	55 643 236.14	57 968 589.32	2 325 353.18	4.01	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	408 226.54		408 226.54	303 411.96	104 814.58	34.55	
Montant net du chiffre d'affaires	53 794 086.34	2 257 376.34	56 051 462.68	58 272 001.28	2 220 538.60	3.81	
Production stockée							
Production immobilisée			63 542.99	56 813.63	6 729.36	11.84	
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			150 456.42	186 887.57	36 431.15	19.49	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			150 428.27	50 017.84	100 410.43	200.75	
Total des Produits d'exploitation (I)			56 415 890.36	58 565 720.32	2 149 829.96	3.67	
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			42 388 941.62	49 289 980.84	6 901 039.22	14.00	
Variation de stock			2 145 550.97	3 596 252.00	5 741 802.97	159.66	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			200 273.60	181 747.98	18 525.62	10.19	
Variation de stock			3 891.24	4 581.14	689.90	15.06	
Autres achats et charges externes (1)			5 005 381.92	4 727 446.23	277 935.69	5.88	
Impôts, taxes et versements assimilés			432 479.46	310 937.19	121 542.27	39.09	
Salaires			2 707 403.15	2 589 838.97	41 734.08	1.57	
Cotisations sociales			884 624.26	921 858.97	38 595.39	4.56	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			166 130.79	154 976.05	11 154.74	7.20	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			36 936.73	85 990.67	49 053.94	57.05	
Dotations aux provisions			88 000.00	110 900.00	22 900.00	20.65	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			145 116.20	84 510.92	60 605.28	71.71	
Total des Charges d'exploitation (II)			54 204 729.94	54 866 516.96	661 787.02	1.21	
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 211 160.42	3 699 203.36	1 488 042.94	40.23	
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	96 789.23		152 912.39		56 123.16	36.70
Autres intérêts et produits assimilés (2)						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change	373.24		33 023.14		32 649.90	98.87
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	97 162.47		185 935.53		88 773.06	47.74
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	143 707.01		181 982.55		38 275.54	21.03
Différences négatives de change	186 542.30				186 542.30	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	6 045.23		9 811.22		3 765.99	38.38
Total des charges financières (VI)	336 294.54		191 793.77		144 500.77	75.34
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	239 132.07		5 858.24		233 273.83	NS
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 972 028.35		3 693 345.12		1 721 316.77	46.61
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)	87 710.29		44 508.45		43 201.84	97.06
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	87 710.29		44 508.45		43 201.84	97.06
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	461 468.28		893 991.16		432 522.88	48.38
Total des produits (I+III+V+VII)	56 513 052.83		58 751 655.85		2 238 603.02	3.81
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	55 090 203.05		55 996 810.34		906 607.29	1.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 422 849.78		2 754 845.51		1 331 995.73	48.35



Tableau de flux de trésorerie

KUMULUS VAPE - TFT		
en K€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	1 423	2 755
Amortissements et provisions	143	152
Plus values de cession	0	0
Marge brute d'autofinancement	1 566	2 907
<i>Variation des créances clients</i>	(385)	611
<i>Variation des stocks</i>	2 115	(3 603)
<i>Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)</i>	529	1 573
<i>Variation des autres comptes</i>	(678)	(1 637)
	<i>Autres créances</i> (1 199)	(961)
	<i>Autres dettes</i> 521	(676)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 147	(149)
<i>Acquisitions immobilisations incorp & corp</i>	(728)	(274)
<i>Variations des immobilisations financières brutes</i>	(916)	(5)
<i>Variation des fournisseurs d'immobilisations</i>	0	0
<i>Produits de cession</i>	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 644)	(280)
<i>Dividendes versés aux actionnaires</i>	(521)	(459)
<i>Variation des comptes courants</i>	292	(547)
<i>Variation du capital en numéraire</i>	(2)	0
<i>Variation des Subventions</i>	0	0
<i>Variation des emprunts</i>	(289)	(285)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(520)	(1 291)
Variation de trésorerie	983	(1 720)
Trésorerie à l'ouverture	5 219	6 939
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 147	(149)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 644)	(280)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(520)	(1 291)
Trésorerie nette à la clôture	6 202	5 219



Annexe

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Principes et conventions générales :

Depuis le 1er janvier 2025, la société applique le nouveau règlement ANC n°2022-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers.

Cette application constitue un changement de méthode comptable.

Les principales modifications apportées concernent la nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charges, la modification du plan de comptes et la modernisation des états financiers.

Par exemple, les produits de cession des immobilisations sont dorénavant comptabilisés dans le compte 757 "Produits des cessions d'éléments d'actifs" et les comptes de transferts de charges sont supprimés, l'imputation des dépenses se faisant désormais dans le compte de charges approprié.

Les impacts de modification concernant présentation des états financiers sont non significatifs pour Kumulus Vape.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.
- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)**, conformément à l'article **213-34 du PCG**.
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

Événements post-clôture

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations significatives

Le reliquat des codes promotionnels attribués aux clients B2C et B2B et non utilisés au 31/12/2025 sont provisionnés à leur valeur d'achat en autres provisions pour risques et charges pour 88 000,00 €.

Résultat exceptionnel :

Conformément à la nouvelle définition du résultat exceptionnel du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, les charges liées à un litige sur une de nos marques propres ont été reclassées en charges exceptionnelles. Il s'agit d'un "événement majeur et inhabituel".

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble

le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : KUMULUS VAPE Adresse : 21 RUE MARCEL MERIEUX Ville : CORBAS	NIF : CP : 69960 Pays : FR
---	---	----------------------------------

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	176 188	31 419		207 607
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	532 771	160 492		693 263
Autres immobilisations incorporelles	900		900	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	204 972	21 966		226 938
Installations générales, agencements, aménagements divers	435 460	53 700		489 160
Matériel de transport	3 621			3 621
Matériel de bureau et matériel informatique	101 164	10 304		111 468
Mobilier	77 840			77 840
Autres immobilisations corporelles		451 716		451 716
Immobilisations financières				
Participations	3 427 670	897 597		4 325 267
Autres immobilisations financières	172 852	18 436		191 288
TOTAL GENERAL	5 133 439	1 645 630	900	6 778 168

L'augmentation des titres de participations concerne la société Cigaverte. Le PV de conseil d'administration du 20/06/25 de Cigaverte a acté la compensation du compte courant de Kumulus Vape en faveur de Cigaverte. Consécutivement il a été procédé chez Cigaverte à une augmentation de capital, prime de fusion incluse d'un montant de 897 608 €.

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	145 097	24 367		169 464
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	491 590	5 349		496 939
Autres immobilisations incorporelles	900		900	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	110 549	37 225		147 779
Installations générales, agencements, aménagements divers	145 148	79 968		225 733
Matériel de transport	781	725		1 506
Matériel de bureau et matériel informatique	66 665	13 788		80 453
Mobilier	60 338	4 582		65 042
TOTAL GENERAL	1 021 068	166 004	900	1 186 916

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	Max 3 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	Max 5 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	Max 5 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	39 556	5 043	39 556	0	5 043
Sur comptes clients	90 965	31 894		0	122 858
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	130 521	36 937	39 556	1	127 901

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Les frais de développement sont inscrits à l'actif avec une durée d'amortissement de 3 années maximum.

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

Société KUMULUS VAPE
69960 CORBAS

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis par la société	Engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
-											
-											
- Participations non reprises											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations											
C. Total des filiales et des participations (A + B)				4 325 266	4 325 266	591 677					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Mouvements de l'exercice			
Montant à l'ouverture de l'exercice		3 427 670.00	
Variation de la dépréciation du portefeuille			
Abandon de compte courant Cigaverte		897 596	
Montant à la clôture de l'exercice		4 325 267.00	

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	8 182 437	10327988		2 145 551
Approvisionnements				
- Autres approvisionnements	62 750	66 641		3 891
TOTAL I	8 245 187	10394629		2 149 442
Production				
Production en cours				
TOTAL	8 245 187	10394629		2 149 442

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Marchandises			
- Marchandises revendues en l'état	5 043-	39 556-	
Approvisionnements			
TOTAL I	5 043-	39 556-	
Production			
Production en cours			
TOTAL	5 043-	39 556-	

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	191 288	0-	191 288
Clients douteux ou litigieux	157 424	157 424	
Autres créances clients	3 706 127	3 706 127	
Impôts sur les bénéfices	308 097	308 097	
Taxe sur la valeur ajoutée	147 183	147 183	
Divers état et autres collectivités publiques	3 002	3 002	
Groupe et associés	762 677	762 677	
Débiteurs divers	271 981	271 981	
Charges constatées d'avance	2 691 536	2 691 536	
TOTAL	8 239 314	8 048 026	191 288

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	Marchandises non livrées	A la livraison
	Contrats à cheval	Au prorata de consommation

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Parts sociales	0.05	3 066 577		40 000	3 026 577

Au 31/12/2025 au titre de son contrat de liquidité, Kumulus Vape détient 2 230 actions propres valorisées à 3,95 €.

Un dividende de 520 423 € a été distribué en 2025 au titre du résultat clos au 31/12/2024.

Kumulus Vape dispose depuis 2019 d'un plan d'attribution d'actions gratuites (AGA). Celui-ci vise à impliquer encore davantage les collaborateurs de la Société dans leurs missions quotidiennes. Le volume des AGA est attribué selon un barème précis basé sur l'ancienneté, les responsabilités et l'implication personnelle de chacun.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période minimale de un an. Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas encore propriétaires des actions mais disposent de droits à l'attribution incessibles et insaisissables. La durée cumulée de la période d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à 2 ans. Seuls les salariés présents à la fin de la période d'acquisition bénéficient de l'attribution des actions gratuites.

Les actions gratuites octroyées lors du dernier plan d'action 2023/2024 (6 616 actions), ne sont pas encore arrivées au terme de la période d'acquisition.

Les actions gratuites sont valorisées à la valeur de bourse du jour de la date d'acquisition (c'est-à-dire de l'acquisition définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition et de la date de décision initiale d'attribution).

L'assemblée générale mixte du 23 Juin 2025 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un programme de rachat de ses propres actions.

Au 31/12/2025, Kumulus Vape a racheté 286 754 actions.

Ce nombre d'actions rachetées s'entend après annulation de 40 000 actions décidée lors du CA du 30/12/2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	153 329	2 000-		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 816 448			
Réserve légale	15 333			
Autres réserves	6 498 705	2 234 092		
Résultat de l'exercice	2 754 846		522 753	
Total des capitaux propres	17 238 659	2 232 092	522 753	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				151 329
Primes d'émission, de fusion, d'apport				7 816 448
Réserve légale				15 333
Autres réserves				8 732 797
Résultat de l'exercice				1 422 850
Total des capitaux propres				18 138 756

- ACTIONS PROPRES -

(Art. 832-12)

Nombre et valeur des actions propres	Immobilisations financières				À la clôture de l'exercice
	À l'ouverture de l'exercice	Mouvements intervenus au cours de l'exercice			
		Acquisition	Cession	Reclassement	
Nombre d'actions propres	4 375	324 609	40 000		288 984

Nombre et valeur des actions propres	Valeurs mobilières de placement				À la clôture de l'exercice
	À l'ouverture de l'exercice	Mouvements intervenus au cours de l'exercice			
		Acquisition	Cession	Reclassement	

Valeurs mobilières de placement :

En plus de son contrat habituel de liquidité, Kumulus Vape a procédé courant 2025, à un programme de rachats complémentaire de ses propres actions.

Pour maintenir le nombre d'actions auto détenues inférieur à 10% du capital social, il a été procédé à une réduction de 40 000 actions. Cf annexe § 832-11.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Autres provisions pour charges	110 900	88 000		110 900	88 000
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	110 900	88 000		110 900	88 000

La provision pour charge concerne le programme de fidélité de nos clients B2B et B2C.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite qui n'est pas provisionnée dans les comptes sociaux.

Un calcul de la provision pour départ en retraite a été réalisé au 31/12/2025 pour la société Kumulus Vape uniquement, selon la méthode ANC 2021 et la table de mortalité TV 88/90.

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires de 1% à 4%
- Taux de rotation des salaires de 1% à 50%
- Taux actualisation de 3,96%

Ces indemnités ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés du groupe en provision pour risques et charges pour la dette actuarielle soit 46 216 €.

La dette actuarielle s'élève au 31/12/2025 à 46 216 €.

La Direction de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a entamé le 15 décembre 2025 un programme d'enquête relatif au respect des règles encadrant les délais de paiements. Le contrôle s'est soldé en avril 2026 par une absence de pénalités.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	14 641	14 641		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 995 059	592 518	2 402 541	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 455 128	5 455 128		
Personnel et comptes rattachés	117 190	117 190		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	163 774	163 774		
Taxe sur la valeur ajoutée	433 977	433 977		
Autres impôts taxes et assimilés	90 342	90 342		
Autres dettes	343 172	343 172		
Produits constatés d'avance	133 250	133 250		
TOTAL	9 746 533	7 343 992	2 402 541	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	288 642			

Les covenants bancaires de Kumulus Vape sont les suivantes :

- Le taux variable de l'emprunt de Cigaverte est adossé à un cap dont la maturité est au 29/09/2027.
- Un ratio de levier (dettes financières nettes/ EBITDA) doit être respecté chaque 31 décembre pour l'emprunt d'acquisition de Cigaverte; celui ci doit être inférieur ou égal à 2,5.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
B2B	50 988 074	53 139 437
B2C	4 655 162	4 829 153
Autres	408 226	303 411
TOTAL	56 051 462	58 272 001

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
France et Dom Tom	53 745 311	54 965 438
UE	1 321 777	2 201 077
Export	984 375	1 105 486
TOTAL	56 051 463	58 272 001

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	267 537
TOTAL	267 537

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 641
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	409 342
Dettes fiscales et sociales	240 596
TOTAL	664 578

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	21 500	21 500
TOTAL	21 500	21 500

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉG. EXCEP. -

(Art. 832-21)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Frais / Litige	87 710	
TOTAL	87 710	

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Don	7 310
TOTAL	7 310

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Autres engagements	
Nantissement des titres de participation	3 150 000
Retenue de garantie d'emprunt	81 000
TOTAL	3 231 000

Les engagements reçus par Kumulus Vape concernent les garanties de passif reçues des vendeurs pour les acquisitions des filiales. Ces montants sont confidentiels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **68 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	7
Employés	27
Ouvriers	34
TOTAL	68



Rapport de gestion

KUMULUS VAPE

Société Anonyme au capital de 151 328,85 euros
Siège social : 21 Rue Marcel Mérieux
69960 CORBAS
752 371 237 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2026

Rapport de gestion du Conseil d'Administration comprenant le rapport de gestion de groupe

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date 9 avril 2026, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Kumulus Vape est un acteur référent de la distribution de produits du vapotage (matériel, e-liquide, DIY (3)) en France.

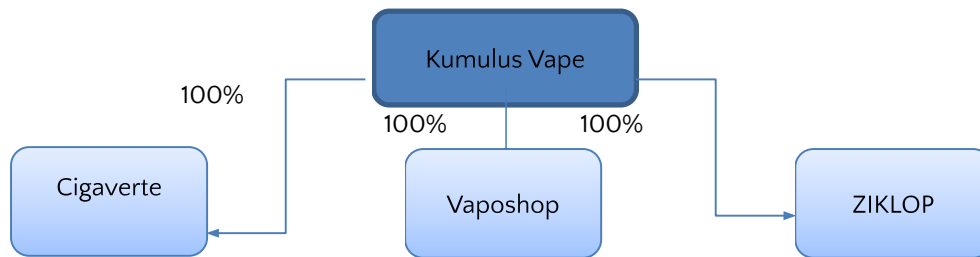
Depuis son lancement en 2012, Kumulus Vape s'est distinguée comme l'une des entreprises phares dans l'industrie française du vapotage. Portée par la vision de fournir une solution de réduction des risques efficace face au tabac traditionnel, Kumulus Vape a développé l'une des offres les plus étendues du secteur.

Avec plus de 11 000 références disponibles, elle dessert aussi bien les consommateurs individuels via ses sites de commerce électronique que les revendeurs professionnels grâce à sa plateforme KMLS Pro.

Acteur engagé de la filière vape, Kumulus Vape ancre son développement au cœur d'une mission : proposer grâce à la Vape une alternative sûre et performante au tabac fumé pour réduire ses conséquences sanitaires et environnementales.

A. Périmètre de consolidation

Au 31/12/2025, Le Groupe Kumulus Vape est structuré comme suit :



Kumulus Vape dispose directement du contrôle exclusif de ses trois filiales qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à 100%.

A. Activité du Groupe au cours de l'exercice

1. Examen des comptes et résultats consolidés

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

Compte de résultat	2025.12	2024.12
Chiffre d'affaires	57 501 784	60 684 182
Autres produits d'exploitation	396 286	492 975
Achats consommés	(44 932 080)	(46 404 351)
Charges de personnel	(4 348 389)	(4 760 510)
Autres charges d'exploitation	(5 430 393)	(5 215 645)
Impôts et taxes	(479 211)	(372 902)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(391 202)	(488 643)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	2 316 794	3 935 107
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	(357 984)	(355 733)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	1 958 810	3 579 374
Charges et produits financiers	(316 672)	(137 094)
Charges et produits exceptionnels	(96 969)	214 672
Impôts sur les résultats	(450 591)	(1 015 011)
Résultat net des entreprises intégrées	994 578	2 641 941
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	994 578	2 641 941
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	994 578	2 641 941
Résultat par action	0,33	0,86
Résultat dilué par action	0,33	0,82

Bilan actif consolidé	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	2 978 791	3 090 687
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	<i>2 736 095</i>	<i>3 006 743</i>
Immobilisations corporelles	1 415 975	915 895
Immobilisations financières	256 723	223 260
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	4 651 489	4 229 843
Stocks et en-cours	8 570 441	10 584 256
Clients et comptes rattachés	3 498 250	3 468 011
Autres créances et comptes de régularisation	4 337 032	3 055 788
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>534 997</i>	<i>521 886</i>
Valeurs mobilières de placement	1 249 384	22 488
Disponibilités	5 218 183	5 586 108
Actif circulant	22 873 290	22 716 651
Total Actif	27 524 779	26 946 494

Bilan passif consolidé	2025.12	2024.12
Capital	151329	153329
Primes liées au capital	7816448	7816448
Réserves et résultat consolidés	8982555	8508731
Capitaux propres (Part du groupe)	16950332	16478507
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	16950332	16478507
Provisions pour risques et charges	147466	148962
Provisions	147466	148962
Dettes financières	3480472	4154759
Fournisseurs et comptes rattachés	5344657	4932020
Autres dettes et comptes de régularisation	1601852	1232246
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		
Dettes	10426982	10319025
Total Passif	27524779	26946494

B. Situation et évolution du Groupe au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe Kumulus s'élève à 57,5 millions d'euros en 2025, contre 60,7 millions d'euros en 2024, en recul contenu de 5,2% par rapport à 2024. Cette contraction reflète l'impact cumulé d'un environnement macroéconomique dégradé, d'incertitudes politiques et budgétaires durables et de tensions spécifiques au secteur de la cigarette électronique.

L'activité B2B, principal pilier du Groupe, atteint 50,2 M€, soit 87,3% du chiffre d'affaires total, en recul contenu de 3,0% par rapport à 2024. Ce repli limité traduit la pertinence de la stratégie de distribution de Kumulus Vape, qui conserve sa position de référence grâce à la profondeur de son catalogue de plus de 10 000 références et au renforcement continu de ses partenariats directs avec les principaux fabricants français et internationaux. L'activité B2C ressort quant à elle à 4,7 M€, en léger repli de 3,6%, dans un contexte de consommation contrainte que le déploiement du nouveau site e-commerce, mis en service à l'automne 2025, devrait contribuer à inverser.

Le réseau de boutiques physiques affiche un chiffre d'affaires de 2,6 M€, en retrait marqué par rapport aux 4,1 MEUR de 2024. Cette évolution s'explique avant tout par un effet de base défavorable lié au calendrier : les cessions de succursales intervenues courant 2024 avaient généré l'essentiel de leur chiffre d'affaires sur cet exercice, tandis que les six ouvertures réalisées au quatrième trimestre 2025 n'ont contribué que sur quelques semaines. Cette lecture comptable ne doit pas masquer la dynamique retrouvée du réseau : plusieurs ouvertures supplémentaires ont eu lieu et de nombreuses autres sont d'ores et déjà programmées pour le premier semestre 2026, confirmant la vitalité de la stratégie de maillage territorial du Groupe.

La marge commerciale atteint 12,5MEUR, en baisse de 12,7% et représentant 21,7% du chiffre d'affaires, contre 23,6% en 2024. Ce tassement traduit la combinaison d'un effet volume défavorable, d'un mix canal impacté par le recul mécanique du retail et d'une pression concurrentielle maintenue sur les prix.

L'EBE ressort à 2,5 M€, soit 4,4% du chiffre d'affaires, en retrait par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation atteint 2,0 MEUR (3,4% du CA).

Le résultat courant ressort à 1,6 M€ représentant 2,9% du chiffre d'affaires. Il intègre un résultat financier pénalisé par l'impact de la variation du dollar sur les approvisionnements du Groupe.

Le résultat net s'inscrit enfin à 1,0 M€ (soit 1,7% du chiffre d'affaires), intégrant des charges exceptionnelles notamment liées à la fermeture du siège historique de Cigaverte à Saint-Étienne.

Dans un exercice de forte adversité, Kumulus Vape démontre ainsi sa capacité à rester bénéficiaire et à préserver les fondamentaux de son modèle.

La trésorerie disponible atteint 5,2 M€, en progression par rapport aux 4 MEUR constatés au 30 juin, qui avaient été impactés par la variation du besoin en fonds de roulement et le versement du dividende annuel, offrant ainsi au Groupe une solidité financière qui soutiendra ses ambitions de croissance organique et externe.

La dette financière brute s'élève quant à elle à 3,5 M€ en baisse de 16% par rapport à 2024, reflétant une structure de financement équilibrée et confirmant l'efficacité des mesures d'optimisation logistique et de gestion du besoin en fonds de roulement.

Au 31 décembre 2025, les stocks s'élèvent à 8,6 MEUR, confirmant les efforts continus d'optimisation logistique et de gestion du besoin en fonds de roulement.

C. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

D. Évolution prévisible et perspectives d'avenir du groupe

Kumulus Vape aborde l'exercice 2026 avec la volonté affirmée de renouer avec la croissance.

Si le Groupe ne se fixe pas d'objectif chiffré public, la trajectoire est claire et les leviers identifiés. Sur le plan opérationnel, la mise en service de Labster, le laboratoire de conditionnement de consommables du Groupe, constitue le fait marquant de l'exercice à venir. Cet outil ouvre un nouveau chapitre en matière de souveraineté sur les marques propres, d'optimisation de marges et de capacité d'innovation produit. L'amélioration continue de la chaîne logistique et la gestion rigoureuse des stocks, dont les premiers effets sont déjà tangibles sur l'exercice écoulé, se poursuivront pour renforcer la productivité de l'ensemble du dispositif. Enfin, le maillage territorial, porté par un pipeline d'ouvertures étoffé sous enseigne Cigaverte, viendra consolider l'ancrage physique du modèle omnicanal.

D. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe Kumulus continue de consacrer les investissements nécessaires en recherche et développement pour stabiliser sa plateforme de vente en ligne tout en augmentant considérablement son portefeuille clients et ses références proposées.

L'offre étant aujourd'hui stabilisée, la Société accélère sa phase de commercialisation à travers ses deux canaux de distribution distincts, à savoir le B2B et le B2C.

II. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours des exercices précédents

A la date du présent rapport, la société KUMULUS VAPE (la « **Société** ») est une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth depuis le 27 mai 2021 (règlement-livraison le 31 mai 2021 et admission effective le 1^{er} juin 2021).

Il est rappelé que les titres de la Société avait d'abord été admis sur le marché Euronext Access en date du 28 mai 2019.

Le capital de Kumulus Vape était composé au 31 décembre 2025 de 3 026 577 actions de cinq centimes (0,05€) de valeur nominale chacune et s'élevait ainsi à 151 328,85 €.

2. Opérations réalisées au cours de l'exercice

Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion en date du 30 décembre 2025, a décidé de faire usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2025, aux termes de sa 11^e résolution, et a procédé à l'annulation de 40 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune.

Le Conseil a, en outre, décidé de réduire corrélativement le capital social d'un montant nominal global de DEUX MILLE euros (2.000€) pour le porter de CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTIMES (153.328,85€) à CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTIMES (151.328,85€),

Les actions annulées avaient été acquises dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2025, notamment au titre d'un contrat de rachat confié à TSAF – Tradition, Securities and Futures, ainsi que lors du rachat d'un bloc de 289 631 actions intervenu le 22 septembre 2025

À l'issue de cette opération, Kumulus Vape détient 287 592 de ses propres actions, représentant environ 9,5 % du capital social.

Cette annulation d'actions s'inscrit dans la gestion active de la structure financière du Groupe et permet de maintenir une flexibilité dans l'utilisation future des actions auto-détenues, conformément aux objectifs du programme de rachat.

3. Analyse de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 56 051 463 euros contre 58 272 001 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 211 160 euros contre 3 699 203 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts ressort à 1 972 028 euros contre 3 693 345 euros pour l'exercice précédent.

Enfin, après un résultat exceptionnel de -87 710 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice net comptable de 1 422 850 euros contre un bénéfice de 2 754 846 euros pour l'exercice précédent.

B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice, aucun événement important n'est survenu.

C. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2026, Kumulus Vape poursuit sa stratégie articulée autour de trois leviers principaux :

- le renforcement des partenariats de distribution, pour consolider les parts de marché dans un écosystème professionnel en mutation ;
- l'intensification de l'expérience client, pour fidéliser et conquérir de nouveaux segments ;
- le développement du réseau de franchises Cigaverte, moteur essentiel de la proximité et de la diversification géographique.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

La Société n'est pas en mesure d'établir, conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, le tableau des informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

III. II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient 100% du capital et des droits de vote des sociétés suivantes :

- SAS ZIKLOP (803 476 662 RCS LYON)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élève à 1 271 395 euros contre 1 179 272 euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2025 se solde par un bénéfice de 10 476 euros contre un bénéfice net de 116 804 euros l'exercice précédent.

- SAS VAPOSHOP (834 615 981 RCS LYON)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élève à 645 386 euros contre 699 839 euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2025 se solde par un bénéfice net de 66 087 euros contre une perte de -13 368 euros l'exercice précédent.

- SAS CIGAVERTE (Ex DELIA DIFFUSION) (539 983 338 RCS LYON)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élève à 1 159 719 euros contre 2 565 465 euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2025 se solde par une perte nette de 93 509 euros contre un bénéfice net de 315 812 euros.

IV. RESULTATS - AFFECTATION

A. Changement des méthodes comptables

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ayant modifié les dispositions du Plan comptable général, il est précisé que les données financières de l'exercice N sont établies selon ces nouvelles règles, tandis que celles de l'exercice N-1 ont été établies selon les règles antérieures.

En conséquence, la comparabilité entre les exercices N et N-1 doit être appréciée en tenant compte de ces évolutions.

À ce titre :

- Le poste "Autres produits d'exploitation" de l'exercice N inclut désormais les produits de cession d'immobilisations (incorporelles et corporelles), éléments qui n'étaient pas présentés de manière distincte au titre de l'exercice N-1 ;

- Le poste "Autres charges" de l'exercice N a été retraité pour les besoins de la présentation comparative afin d'y intégrer les "valeurs comptables des immobilisations cédées (VNC)", élément qui n'était pas présent au titre de l'exercice N ;
- Enfin, certains libellés ont été modifiés conformément aux nouvelles dispositions du Plan comptable général. Le poste "Charges sociales" de l'exercice N-1 est désormais présenté sous l'intitulé "Cotisations sociales" au titre de l'exercice N.

B. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 56 051 463 euros contre 58 272 001 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 364 427 euros contre 293 719 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 44 738 658 euros contre 45 880 058 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 005 382 euros contre 4 727 446 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 432 479 euros contre 310 937 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 707 403 euros et le montant des cotisations sociales s'élève à 884 624 euros pour un effectif moyen de 68 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 291 068 euros contre 351 867 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 145 116 euros contre 84 511 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 54 204 730 euros contre 54 866 517 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 211 160 euros contre 3 699 203 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -239 132 euros (-5 858 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 972 028 euros contre 3 693 345 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -87 710 euros contre -44 508 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice écoulé s'élève à 461 468 euros contre 893 991 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde ainsi par un bénéfice de 1 422 849,78 euros contre un bénéfice de 2 754 845 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 27 973 289 euros contre 26 466 872 euros pour l'exercice précédent.

C. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 422 849,78 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 422 849,78 euros

A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 0,10€ par action
Ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende

Soit une enveloppe de dividende s'élevant au jour de la décision d'affectation, à 302 657,70 euros
Le solde 1 120 192,08 euros
En totalité au compte « Autres réserves ».

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 3 026 577 actions composant le capital social juridique au jour de la présente décision d'affectation, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres Réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le solde correspondant à la différence entre le dividende effectivement versé aux actionnaires et le bénéfice distribuable sera affecté en totalité au compte « Autres Réserves ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 17 836 098,11 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué dans les délais légaux.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

D. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice social concerné	Dividende par action	Dividende global	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
31/12/2024	0,17 €	521 318,09 €	/	521 318,09 €

31/12/2023	0,15 €	459 337,80 €	/	459 337,80 €
31/12/2022	0,10€	306 185,50 €	/	306 185,50 €

E. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 15 854 euros.

F. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 56 051 463 euros (contre 58 272 001 euros en 2024).

Le poste emprunts et dettes s'élève à 9 746 533 euros au 31 décembre 2025 (9 117 313 euros au 31 décembre 2024) avec une augmentation significative des dettes fournisseurs en raison des marchandises en transit.

Le poste « Disponibilités » au 31 décembre 2025 s'élève à 4 967 340 euros contre 5 196 789 euros au 31 décembre 2024.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 18 138 756 euros de capitaux propres.

V. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société exerce ses activités dans un environnement exigeant, particulièrement réglementé et en constante évolution. Ceci lui impose de veiller constamment à recenser et maîtriser les risques dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet défavorable pour la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Cette section présente les principaux risques auxquels la Société estime être exposé.

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour la Société : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

	Type de risque	Descriptif	Impact	Probabilité du risque	Gestion du risque
1	Sanitaire	Révélation d'effets secondaires inattendus de certaines molécules	Très significatif	5%	Sélection drastique des fournisseurs, contrôles qualité stricts, etc.
2	Règlementation	Evolution négative de la réglementation encadrant la commercialisation des produits de la cigarette électronique, notamment au niveau européen	Significatif	30%	Activités de lobbying (institutionnels, presse, élus locaux, etc.)

3	Fournisseurs	Dégradation/rupture des relations avec les principaux fournisseurs de matériel et consommables de cigarette électronique	Significatif	10%	Diversification du nombre de fournisseurs (90 aujourd'hui) et entretien de relations commerciales courtoises
4	Technologique	Incapacité de l'entreprise à s'adapter aux évolutions technologiques du commerce en ligne : défaillances des systèmes informatiques/piratage	Significatif	5%	Formation des équipes à la cybersécurité, montée de versions des logiciels e-commerce, gestion du risque optimale
6	Départ de personnes clés	Perte de personnes clés de l'équipe dirigeante	Significatif	10%	Fidélisation de l'équipe dirigeante
7	Concurrence	Incapacité de la Société à s'adapter aux pratiques agressives de la concurrence	Significatif	25%	Mise en place d'outils de veille concurrentielle pour adapter l'offre de la Société à l'offre de marché
8	Taux et devises	Perte liée aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change	Modéré	30%	Mise en place d'une couverture du risque sur l'essentiel des transactions effectuées dans des devises autres que l'Euro
9	Clients	Perte financière en cas de manquement d'un client à ses obligations contractuelles	Modéré	5%	Mise en place de prélèvements automatiques pour certains clients ; utilisation de plateformes de recours
10	Croissance externe	Intégration de cultures d'entreprise différentes et conflits de management	Faible	10%	Anticipation et mise en place d'une gouvernance rigoureuse et d'une intégration opérationnelle, culturelle et technologique
11	Risques liés à la logistique et à la gestion des stocks	Incapacité de la Société à sécuriser ses stocks	Faible	10%	Mise en place de systèmes de sécurité renforcée des locaux

VI. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

En effet, le poste « Disponibilités » de la Société au 31 décembre 2025 s'élève à 4 967 340 €. La dette financière de la Société s'élève à 3 009 700 euros. Par ailleurs, un ratio de levier (dettes financières nettes/ EBITDA) doit être respecté chaque 31 décembre pour l'emprunt d'acquisition de Cigaverte ; celui-ci doit être inférieur ou égal à 2,5.

Le taux variable de l'emprunt Cigaverte est adossé à un cap dont la maturité est au 29 septembre 2027. Sa valeur de marché est au 31 décembre 2025 de 53,78€.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

VII. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

VIII. ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote 31/12/2025			
	Nombre d'actions	% en capital	Nombre de droits de vote	% en droits de vote
Rémi BAERT	977 363	32,29 %	1 954 726	45,11%
Astrid MENUT	141 606	4,68 %	283 212	6,54%
Rokh vision	109 461	3,62%	218 922	5,05
Auto-détention	288 984	9,55%	/	/
Public	1 545 802	49,86%	1 876 399	43,30%
Total	3 026 577	100%	4 333 259	100%

B. Auto détention – Programme de rachat d'actions

La Société confie à la société TSAF - Tradition, Securities And Futures la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : MLVAP / FRO013419876

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2025.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : trente (30,00) euros par action, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : 18 mois

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2025.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2025	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024	4 375
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2025	332 808
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2025	40 000
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2025	44 841
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2025	40 000
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	40 000
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2025 en dehors du contrat de liquidité	249 631
Contrat de liquidité	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2025	43 177
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2025	44 841

Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	40 000
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2025 dans le cadre du contrat de liquidité	2 711

VIII. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations suivantes ont été réalisées auprès de l'AMF pour les opérations visées ci-dessous :

- En date du 28 février 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 3 150 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,86€ (Déclaration 2025DD1023797 publiée le 05 mars 2025),
- En date du 04 mars 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 600 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,75€ (Déclaration 2025DD1023797 publiée le 05 mars 2025),
- En date du 22 mai 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 950 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 5,36€ (Déclaration 2025DD1039944 publiée le 28 mai 2025),
- En date du 26 mai 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 116 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 5,36€ (Déclaration 2025DD1039944 publiée le 28 mai 2025),
- En date du 29 mai 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 121 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 5,24€ (Déclaration 2025DD1040410 publiée le 2 juin 2025),
- En date du 30 mai 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 200 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 5,28€ (Déclaration 2025DD1040410 publiée le 2 juin 2025),
- En date du 2 juin 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 10 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 5,38€ (Déclaration 2025DD1045882 publiée le 3 juillet 2025),
- En date du 30 juin 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 5 926 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,82€ (Déclaration 2025DD1045882 publiée le 3 juillet 2025),
- En date du 2 juillet 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 306 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,85€ (Déclaration 2025DD1045882 publiée le 3 juillet 2025),
- En date du 25 juillet 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 1 222 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,88€ (Déclaration 2025DD1050820 publiée le 31 juillet 2025),
- En date du 28 juillet 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 4 500 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,91€ (Déclaration 2025DD1050820 publiée le 31 juillet 2025),
- En date du 3 octobre 2025 : Acquisition par Monsieur Rémy BAERT (Président Directeur Général) de 25 000 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 3,6271€ (Déclaration 2025DD1062000 publiée le 7 octobre 2025),

Depuis la clôture de l'exercice, une déclaration a été réalisée auprès de l'AMF pour les opérations suivantes :

- En date du 25 février 2026 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 3 250 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 3.5335€ (Déclaration 2026DD1099331 publiée le 9 mars 2026),

IX. PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2025.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2025, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

X. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2024, en sa 12^{ème} résolution, le Conseil d'administration, en date du 6 septembre 2024 a décidé l'attribution de 6 616 actions gratuites au profit de salariés de la Société (le « **Plan d'Actions Gratuites 2024** »).

Les caractéristiques de l'attribution susmentionnée sont les suivantes :

- Bénéficiaires : salariés de la Société en fonction au jour de la décision du Conseil d'Administration
- Période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution soit à compter du 6 septembre 2024 et jusqu'au 6 septembre 2025
- les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve qu'à la date d'expiration de la période d'acquisition (tel que définie ci-dessus), ils soient toujours salariés en fonction de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition soit à compter du 6 septembre 2025 et jusqu'au 6 septembre 2026.

A l'issue de la Période de Conservation, les actions deviendront disponibles et pourront notamment être librement cédées ou transférées par l'Attributaire, sous réserve (i) des éventuelles dispositions statutaires ou extrastatutaires régissant la cession ou le transfert des titres de la Société et (ii) de la réglementation boursière.

Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 16 septembre 2025 :

- pris acte de l'erreur matérielle commise dans le nombre total des actions attribuées au titre du Plan d'Actions Gratuites 2024 et que l'identité des Bénéficiaires ainsi que la quote-part des actions réservées à chacun demeurent inchangées,
- pris acte qu'en conséquence, le nombre total d'actions gratuites attribuées au titre du Plan d'Actions Gratuites 2024 s'élève à six mille six-cent-dix-huit (6 618) actions ordinaires de la Société,
- constaté l'expiration de la période d'acquisition en date du le 5 septembre 2025 à minuit (heure de Paris), avec effet rétroactif à la date susvisée, des six mille six-cent-dix-huit (6 618) actions ordinaires de la Société au profit des bénéficiaires dudit Plan d'Actions Gratuites 2024,
- constaté que chacun de ces bénéficiaires était à la date susvisée du 5 septembre 2025, salariés de la Société,

- constaté que six mille six-cent-dix-huit (6 618) actions ordinaires de la Société issues du Plan d'Actions Gratuites 2024, sont ainsi définitivement acquises,
- décidé que les six mille six-cent-dix-huit (6 618) actions gratuites ainsi attribuées sont des actions existantes acquises dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions conformément aux objectifs retenus par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société et dont la pleine propriété est transmise avec effet rétroactif le 5 septembre 2025 par la Société à chacun des bénéficiaires.

XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de leur rapport spécial.

XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A. Choix du mode d'exercice de la direction générale.

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 avril 2019, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

B. Etat des mandats

(i) Mandats des administrateurs

Le mandat d'administrateur de Monsieur Amaury DUPOUEY venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

(ii) Mandats des Commissaires aux comptes

Aucun mandat des Commissaires aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

C. Procédures de contrôle interne

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

D. Informations comptables et financières :

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général. Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;

- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ainsi que des stocks ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

Les fonctions financières et comptables ainsi que la réalisation et gestion de la paie sont gérées en interne. Les comptes établis en normes françaises sont soumis pour audit aux Commissaires aux comptes de la Société.

D. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Au contraire, la Société est soucieuse des problématiques d'environnement et de développement durable et s'engage fortement dans une démarche RSE aboutie, qui inclue notamment un processus complet de recyclage de ses matières premières (carton notamment, mais aussi accus et piles) ; une sensibilisation de ses fournisseurs chinois à la problématique du suremballage ; ou bien encore des initiatives novatrices comme en témoigne la récente signature d'un accord de partenariat avec l'association Coeur2Bouchons, qui permet à la Société de proposer à ses clients le recyclage et la transformation éthiques des bouchons de plastique des consommables distribués (foies d'e-liquide).

XIII AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 9 avril 2026 des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de cinq cent mille (500.000) euros, chaque engagement ne pouvant dépasser cinq cent mille (500.000) euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à CORBAS
Le 9 Avril 2026

Le Conseil d'Administration
Rémi BAERT

KUMULUS VAPE
Société anonyme au capital de 151 328,85 euros
Siège social : 21 Rue Marcel Mérieux
69960 CORBAS
752 371 237 RCS LYON

Tableaux financiers

Tableau financier	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	151 328,85	153 328,85	153 328,85	146 680,10	142 365,55
b) Nombre d'actions émises	3 026 577	3 066 577	3 066 577	2 933 602	2 847 311,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions		0	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	56 051 463	58 272 001	60 029 733	55 676 666	34 478 878,49
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	2 024 929	4 000 703	2 874 058	3 236 420	2 146 212
c) Impôt sur les bénéfices	461 468	893 991	858 062	768 745	594 146,00
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	1 422 850	2 754 846	2 229 628	2 229 628	1 333 687
e) Résultat distribué		521 318,09	459 337,80	306 185,50	289 381,10
f) Participation des salariés		0	0	0	0,00
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	0,57	1,01	0,94	0,84	0,55
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	0,47	0,89	0,83	0,76	0,47
c) Dividende versé à chaque action	0,10	0,17	0,15	0,10	0,10
IV – Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire		0	0	0	0
b) Nombre maximum d'actions futures à créer		6 616	0	0	0
c) Par exercice de droits de souscription		0	0	0	0
V – Personnel					
a) Nombre de salariés	68	60	57	60	48
b) Montant de la masse salariale	2 707 403	2 589 839	2 371 319	2 050 734	1 625 932
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	884 624	921 859	783 041	624 031	457 599



Rapports des commissaires aux comptes



Rapport sur les comptes consolidés



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



Le Poincaré
2, rue de la Claire
69009 Lyon

KUMULUS VAPE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

AURYS ADVISORY
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 1 000 euros - RCS Lyon 913 749 552

KUMULUS VAPE

Société anonyme

RCS : LYON 752 371 237

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société KUMULUS VAPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société KUMULUS VAPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 2.736.095 €, sont comptabilisés conformément à la méthode indiquée dans la note « Ecart d'acquisition, calcul et modalités d'affectation » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner la conformité de la méthodologie de détermination des écarts d'acquisition appliquée par le groupe par rapport aux normes comptables en vigueur et à apprécier l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

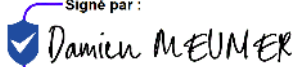
- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

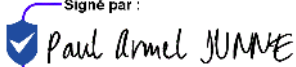
Forvis Mazars

Lyon, le 29 avril 2026

Signé par :

97357F8D5ABD4D8...


Damien Meunier

Associé

Signé par :

DC78F6D828EB4C5...

Paul Armel Junne

Associé

Signé par :

68FE40DC62F84B4...

Christophe Bourgognon

Associé



Rapports sur les comptes sociaux



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



Le Poincaré
2, rue de la Claire
69009 Lyon

Kumulus Vape

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes
Siège social : 109 Rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 LYON CEDEX 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS B 351 497 649

AURYS ADVISORY
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 1 000 euros - RCS Lyon 913 749 552

Kumulus Vape

Société anonyme
RCS : Lyon n° 752 371 237

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Kumulus Vape,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Kumulus Vape relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et conventions générales » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences du changement de réglementation comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

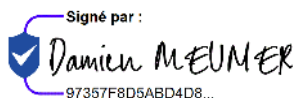
Les Commissaires aux comptes

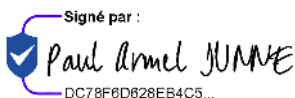
Forvis Mazars

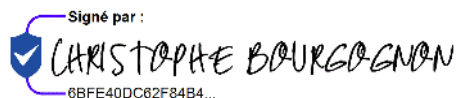
Lyon, le 29 avril 2026

Aurys Advisory

Lyon, le 29 avril 2026

Signé par :

97357F8D5ABD4D8...

Signé par :

DC78F8D628EB4C5...

Signé par :

6BFE40DC62F84B4...

Damien Meunier

Associé

Paul-Armel Junne

Associé

Christophe Bourgognon

Associé



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



Le Poincaré
2, rue de la Claire
69009 Lyon

Kumulus Vape

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2025

Kumulus Vape

Société anonyme
RCS : Lyon n° 752 371 237

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Kumulus Vape,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

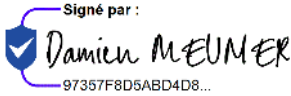
Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

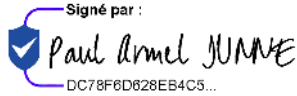
Forvis Mazars

Lyon, le 29 avril 2026

Signé par :

97357F8D5ABD4D8...

Damien Meunier

Associé

Signé par :

DC78F8D628EB4C5...

Paul-Armel Junne

Associé

Aurys Advisory

Lyon, le 29 avril 2026

Signé par :

6BFE40DC62F84B4...

Christophe Bourgognon

Associé